



ECOLE ELEMENTAIRE ARC-EN-CIEL

✉ 4 le clos d'Enneval
27120 Ménilles

Procès-verbal du Conseil d'Ecole n°2 Du mardi 14 mars 2017 à 17h30

ORDRE DU JOUR

1. La carte scolaire
2. Les suites du PPMS
3. La coopérative
4. La fréquentation scolaire
5. Les événements et les projets
6. Les TAP
7. Les projets d'aménagement de la mairie
8. Les questions diverses

Présents :

Municipalité: M. Michel MARCHAND, 1^{er} adjoint chargé des affaires scolaires et du budget, Mme Véronique LE RAY, conseillère municipale, Mme Virginie MORVAN, adjointe au maire

Equipe enseignante : Madame Zahia HAMZA CHERIF, directrice, enseignante en CM1, Mme Barbara SAMUEL, enseignante en CP, Mme Dominique HIRSCHMULLER enseignante en CE1, Mme Laura FAUCON enseignante en CP/CE2, Mme Christine LEVEAU enseignante en CE2/CM1, Mme Elodie LETOURNEL enseignante en CM2

Parents d'élèves : Mme Vickie MINODIER maman d'Anakin en CM2, Mme Chrystelle FERRAND maman d'Elyne en CP, Mme Charlène CHOLET maman de Nolhan en CE2, Madame Stéphanie BALESTIBAUT maman de Maxime en CE1 et de Coline en CM2, M. Guillaume GAMAIN papa de Léonie en CP.

Excusés : M. Pierre Quilici, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, M. Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles, Mme Laurence BRICOUT, enseignante, décharge de Mme HAMZA CHERIF le mardi et de Mme Samuel le jeudi et 1 mercredi sur 4, Mme Géraldine GAUDRE maman de Roxane en CE1, Mme Céline CARION maman de Dorian en CM2 et de Lylian en CE1.

INTRODUCTION :

Après un tour de table un secrétaire de séance est choisi: M. Guillaume GAMAIN

1. La carte scolaire :

Lors du 1^{er} Conseil d'école nous avons annoncé que nous accueillons actuellement 145 élèves, que l'an prochain 21 élèves de CM2 partiront au collège et que nous accueillerons 33 élèves de grande section.

(145 – 21 élèves qui partent en 6^{ème} = 124 élèves ;

124 + 33 élèves qui arrivent de GS = 157 élèves)

L'effectif pour la prochaine rentrée sera donc de 157 élèves.

Nous ne serons pas loin de l'ouverture d'une 7^{ème} classe puisque la moyenne par classe s'élèvera alors à 26,16 ($157 : 6 = 26,16$) et le seuil d'ouverture est à 27.

Dans le cadre de de la dernière année de la mise en œuvre de la loi de Refondation de l'Ecole de la République qui vise à réduire les inégalités et à favoriser l'égalité de tous, le département de l'Eure bénéficiera pour la cinquième année consécutive de moyens supplémentaires. Après étude des spécificités de notre école et de nos effectifs pour 2017/2018, une mesure d'ouverture d'une classe en élémentaire et d'une classe en maternelle a été mise à l'étude.

M. Pierre Quilici, Inspecteur de la circonscription d'Evreux 2 a pris contact avec M. Yves Rochette pour qu'une étude de la faisabilité soit faite.

La mairie n'a la capacité d'accueillir qu'une seule nouvelle classe à la prochaine rentrée. L'ouverture d'une classe en maternelle a donc été proposée par M. Laurent LEMERCIER, DASEN (Directeur Académiques des Services de l'Education Nationale).

Les représentants de parents d'élèves qui s'étaient réjouis de la perspective d'ouverture d'une classe en élémentaire synonyme de classes moins surchargées, de conditions de travail agréables pour les enfants comme pour les enseignants, ont contacté M. Rochette pour lui exprimer leur surprise et leur déception devant la réponse négative de la mairie.

Il avait été pourtant annoncé, lors de l'inauguration de l'école, la possibilité de l'agrandir rapidement si besoin en était.

Pour pouvoir envisager de nouveaux travaux, la mairie doit obtenir des accords de financement du Département et de l'Etat, le budget municipal ne pouvant pas supporter seul un tel investissement. Cela pourra prendre quelques années. La mairie met ce projet à l'étude.

2. Le PPMS

Suite au PPMS « Intrusion de terroristes » du 13 octobre 2016, la fiche d'observation de la mise en sûreté a été rédigée, comme le prévoit tout exercice PPMS.

Dans le cadre de la mise en sécurité des écoles, la mairie prévoit :

- Le remplacement du grillage qui entoure actuellement les 2 écoles. La hauteur passera de 1,20m à 2m.
- Le remplacement des petits portillons pour des portes de 2 m de hauteur.
- L'installation de 5 visiophones qui permettront l'ouverture toutes les portes de l'école en toute sécurité.

Une demande de subventions a été faite dans le cadre du fond interministériel débloqué pour la mise en sécurité des établissements. Leur obtention financerait à hauteur de 80% le coût de ses aménagements, évalué à 51 000€.

3. Le bilan de la coopérative :

| Date | Objet | Crédit | Débit | Solde |
|---------------|--------------------------------|--------|----------|----------|
| Novembre 2016 | Régies d'avance | | 1 200,00 | 9 968,46 |
| | Accrobranche reliquat | | 69 | 9 899,46 |
| Décembre 2016 | Tilly acompte spectacle | | 344 | 9 555,46 |
| | Manège de Tilly acompte TVS | | 240 | 9315,46 |
| Janvier | Adhésion OCCE et MAIF | | 268,25 | 9 047,21 |
| | Sapins M.Bieuville | | 874 | 8 918,21 |
| | Torchons Initiative | | 1 102 | 7 816,21 |
| | Solde TVS Tilly | | 240 | 7 576,21 |
| | Photographe | | 906,50 | 6 669,71 |
| | Jeu Feelings | | 55 | 6 614,71 |
| | Projet Art photos lab | | 71,24 | 6 543,47 |
| février | Projet 30 bocalux Gam vert | | 67,80 | 6 475,67 |
| | Admi Informatique | | 84,88 | 6 390,79 |
| | Solde Tilly spectacle | | 824 | 5 566,79 |
| Mars | Abonnement Youpi CE1 | | 84,50 | 5 482,29 |
| | MAIF cotisation annuelle | | 177,05 | 5 305,24 |
| | Projet 30 bocalux Brico Marché | | 63,90 | 5 241,34 |
| | Livres bibliothèque CM1 | | 33,52 | 5 207,82 |
| | Bénéfice vente de sapins | 110 | | 5 317,82 |
| | Bénéfice opération torchons | 578 | | 5 895,82 |
| | Bénéfice photographe | 388,50 | | 6 282,32 |
| | Bénéfice vente de balles | 115 | | 6 399,32 |

4. La fréquentation scolaire

Nous avons constaté et déploré de très nombreux départs en vacances hors période scolaire pour une durée d'une semaine, ainsi que des départs antérieurs à la date de début des vacances et ultérieurs à celle de la reprise.

Nous déplorons aussi un nombre croissant d'absences répétées pendant le temps scolaire.

Pour rappel : Le règlement scolaire rappelle que la fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. Toute absence doit être signalée et justifiée rapidement par les familles par mail ou par téléphone.

A la fin de chaque mois, la directrice doit signaler au Directeur Académique, directeur des services départementaux de l'Education Nationale, les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins 4 demi-journées dans le mois.

La circulaire n° 2011-0018 du 31-1-2011 relative à la lutte contre l'absentéisme scolaire, priorité absolue de la communauté éducative, donne toutes précisions utiles à ce sujet.

Enfin, lorsqu'un enfant s'est absenté, un petit mot dans le cahier de liaison est nécessaire.

5. Les événements et projets :

a. Après-midi jeux de société et anniversaire :

Nous organisons un après-midi jeux de société et anniversaires et accueillons les parents chaque vendredi précédant les vacances. Ce moment convivial plaît beaucoup aux enfants et aux parents.

Prochain rendez-vous : Vendredi 7 avril 2017 à 13h45.

b. Le carnaval :

Cette manifestation festive a rencontré un vif succès. De plus, nous avons été gâtés par la météo. Nous avons pu aller jusqu'à la place communale, en revenir, prendre un petit goûter et jouer un moment dans la cour. Nous remercions vivement tous les parents qui ont été nombreux à s'investir, en accompagnant le défilé, en faisant des crêpes, en tenant la buvette et en nettoyant le réfectoire à la fin de la journée. Sans leur aide, rien n'aurait été possible.

c. Le loto :

Il aura lieu vendredi 17 mars à partir de 20 heures à la salle du Moulin.

d. Prévention :

Dans le cadre de la prévention, les classes de CM1 et de CM2 ont travaillé avec la Brigade de Protection des Mineurs de Gaillon sur le thème de la Loi et sur les dangers d'Internet.

Un permis internet sera remis officiellement, en présence des élus, de la brigade de PACY et de la presse, aux élèves de CM2 le lundi 27 mars 2017 à 9h45.

e. Action culturelle :

Dans le cadre de notre « Projet d'action culturelle et artistique pour 2016/2017 », nous avons commencé notre collaboration avec la plasticienne Sandrine Paumelle. La restitution se fera le vendredi **16 juin à la Salle Leclerc à Pacy**.
Le blog sera bientôt opérationnel et accessible pour tous les parents de l'école.

f. Le 100^{ème} jour :

Les élèves de CP ont fêté le 100^{ème} jour d'école en apportant chacun une collection de 100 objets. Nous remercions les parents d'avoir accompagné leurs enfants dans ce projet qui nous a permis d'admirer de très belles réalisations. La matinée s'est clôturée par un petit apéritif.

g. La kermesse:

Elle aura lieu le vendredi 30 juin 2017.

6. Les TAP:

a. Les activités :

- L'activité **basket** est assurée le mardi par Monsieur François Lécuyer. Le vendredi elle était assurée par Thomas qui, blessé, n'a pas pu assurer son activité. Nous souhaitons un prompt rétablissement à Thomas.

Mme Nadège Salah Aly, présidente du Club de basket de Pacy est désolée de ne pouvoir nous apporter de solutions alternatives, les intervenants bénévoles du club étant salariés et indisponibles sur le temps des TAP.

Monsieur Morvan assurera bénévolement l'activité basket les 17 mars, 31 mars et le 28 avril si nécessaire.

Madame Laurence Vaslet assurera l'activité pour les autres dates.

Nous les remercions vivement pour leur aide.

- L'activité **gym-catch** de Monsieur Noël CREPIN, appelé en province, a été remplacée par une activité « Emotions et relaxation » assurée par Mme Nelly SEQUESTRA.

b. Les horaires pour la rentrée 2017/2018:

L'an prochain, les horaires ne seront pas soumis à une alternance avec Saint Aquilin qui sera rattaché à Pacy.

Pour le moment nous envisageons de maintenir les TAP le mardi et le vendredi.

7. Les projets d'aménagement de la mairie:

Aménagement de la cour : des tracés seront réalisés dans la cour de l'école par la mairie pendant les vacances de Pâques. Voici le détail des tracés :

- Une piste de course autour de la cour avec 2 couloirs d'environ 1m de large chacun ;
- Un espace jeux de ballon collectif ;
- Une marelle ;
- Un labyrinthe ;
- Un damier ;
- Une cible ;
- Un tracé 4 coins ;
- Une rose des vents.

La mairie réfléchit également à compléter le matériel informatique et le mobilier des classes.

8. Questions diverses :

- Le « kit écolier » (fournitures scolaires) : il est reconduit cette année.

- La facture exorbitante d'Aventu'Eure : Le conseil d'école rejette la nouvelle facture de 900€ jugeant les arguments mis en avant irrecevables. Elle maintient sa proposition de 450€.

- L'aide aux devoirs : Les parents d'élèves ne souhaitent pas reconduire le service de l'aide aux devoirs qui ne concerne que trop peu d'enfants.

CONCLUSION :

Avant la levée la séance, le troisième Conseil d'Ecole est fixé au mardi 27 juin à 17h30.

Le procès-verbal est rédigé par Mme HAMZA CHERIF, la directrice, et M. GAMAIN, secrétaire de séance. Il sera consultable en ligne sur le site de la Mairie de Ménilles : www.menilles.fr , rubrique « écoles » et envoyé aux adresses mails des familles.

La séance est levée à : 19h20.